

**Pôle Entreprises et
Territoires**

Equipe Foncier Urbanisme

Dossier suivi par :
 Gabrielle HENRION
06 84 09 33 63
 gabrielle.henrion@rhone.chambagri.fr

PILOTE	FINANCES
<input type="checkbox"/> AR	
REÇU LE : 06 NOV. 2025	
COPIE SERVICE	DGS / SECRÉTARIAT SERVICE URBANISME
COPIE ELU	URBANISME / PLU

MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRIE DE COMMUNAY
 1 RUE DU SILLON
 69360 COMMUNAY

La Tour de Salvagny, le 28 octobre 2025

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°4 du PLU de COMMUNAY

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de COMMUNAY, et nous vous en remercions.

Cette modification a pour objectif d'ajuster les dispositions réglementaires pour la mise en œuvre d'opérations à vocation principale de logements au sein de la zone U, et de clarifier une disposition applicable à la zone Us. Ces modifications n'ont aucun impact sur l'activité agricole de la commune, nous avons donc aucune remarque à formuler.

Toutefois cette modification est l'occasion de prendre en compte les évolutions réglementaires apportées par la loi ELAN, nous vous demandons d'ajouter les dispositions suivantes au règlement de la zone A :

- « *Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. »* »
- « *Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525-1 du Code rural et de la pêche maritime.* »

En effet, en l'état, ces constructions sont aujourd'hui interdites sans mention explicite dans votre PLU, ce qui risquerait de porter préjudice aux exploitations agricoles qui souhaiteraient se diversifier et aux potentielles CUMA du territoire.

Siège social
 Chambre d'agriculture du Rhône
 18, avenue des Monts d'Or
 69890 La Tour de Salvagny

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Etablissement public
 Loi du 31/01/1924
 Siret 186 910 014 00031
 APE 9411Z



page 2/2

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal GIRIN

Président de la Chambre d'agriculture du Rhône

